

# Une migration bien pensée, bien gérée et bénéfique.

Mesures concrètes pour une politique migratoire vert'libérale.  
Groupe de projet Migration du pvl lab, décembre 2025.

## **Le contexte.**

La question de la migration préoccupe et suscite le débat. En avons-nous besoin ? À quelles fins, sous quelle forme et dans quelle mesure ? Les réponses à ces questions ne pourraient être plus divergentes et risquent de diviser la population. Il est donc nécessaire de proposer des solutions susceptibles de faire consensus et réellement efficaces.

La complexité et les défis liés à cette thématique sont considérables, ce qui laisse place à des interprétations multiples et à des discours émotionnels. En Suisse, l'UDC sait particulièrement tirer parti de cette situation et gagne des électrices et électeurs au-delà de son électorat traditionnel grâce à des propositions de solution simplistes et percutantes. Plus l'UDC adopte une position restrictive lors de votations portant sur la migration, plus le camp de gauche se mobilise, tandis que les positions du centre politique peinent à être entendues. Y compris dans les médias.

## **Et où se situe le PVL ?**

Sur cette question, le PVL défend une position pragmatique, favorable à l'innovation et à l'économie, qui n'est toutefois pas encore largement ancrée au sein de sa base ni dans la population. C'est ce que montre notamment un sondage non représentatif du pvl lab. Sur la base de ce sondage et des questions jugées les plus urgentes, le Lab a élaboré dix fiches d'information. Celles-ci ont servi de base multiperspective aux discussions et à l'élaboration de pistes de solution.

Un atelier d'une journée réunissant environ 40 personnes issues de la politique et de l'administration a ensuite été organisé. Les thèmes centraux et les principales questions liées à l'asile et à la migration de travail y ont été présentés par des expert·e·s, puis abordés de manière orientée vers les solutions dans le cadre de séances de brainstorming. De nombreuses approches présentées dans ce document de mesures sont issues de cet atelier.

## Les objectifs.

Il n'existe ni solution simple ni opinion unique quant à la forme qu'une telle solution devrait prendre. Une politique pertinente continuera donc, à l'avenir également, de se composer d'une multitude d'évolutions spécifiques et ciblées.

L'objectif est que le PVL soit perçu comme un parti disposant d'un positionnement fort, crédible et orienté vers les solutions en matière de migration.

À cette fin, nous avons développé un cadre idéologique ambitieux – un framework – pouvant servir de base aux mesures politiques et de communication. Il s'agit ainsi d'opposer aux partis polarisants, avec leurs récits souvent simplificateurs, alarmistes et difficilement applicables, une approche cohérente et constructive. Prêt·e·s ? Et voilà :

***« La migration doit être bien pensée, bien gérée et bénéfique pour toutes et tous. »***

La migration doit être bénéfique pour l'économie et pour la société dans son ensemble. C'est à cette condition qu'un développement durable et la paix sociale peuvent être garantis à long terme. Ce n'est qu'ainsi qu'une croissance économique peut être durablement réalisable et socialement acceptable.

Avec ce narratif, le PVL peut répondre aux attentes d'une large part de la population. Il ouvre en outre la voie à un consensus interpartis et offre ainsi de réelles chances de mise en œuvre de mesures concrètes.

# 20 mesures pour une politique migratoire vert'libérale.

## Les mesures dans le domaine économique.

### Économie et migration – nous misons sur une forte création de valeur.

L'économie suisse est hautement spécialisée et orientée vers une forte création de valeur. La demande de main-d'œuvre qualifiée a ainsi augmenté au cours des dernières décennies. Alors qu'au début des années 1990, jusqu'à 75 % des personnes actives disposaient d'une formation postobligatoire, elles sont aujourd'hui plus de 85 %. Une part significative de la main-d'œuvre hautement qualifiée est recrutée dans l'espace UE/AELE.

Au cours des prochaines décennies, la concurrence internationale pour attirer des spécialistes va s'intensifier. Cela d'autant plus que la plupart des pays européens seront confrontés aux effets du vieillissement démographique. En 1990, le rapport entre la population active et la population retraitée était de 4:1. Ce « quotient de dépendance des personnes âgées » est aujourd'hui d'environ 3:1. La migration en provenance de l'espace UE/AELE contribue de manière significative à atténuer cette évolution.

Pour relever ces défis, la Suisse doit orienter plus résolument sa politique migratoire vers une forte création de valeur et un taux d'activité aussi élevé que possible. Les propositions du pvl lab en matière de politique migratoire complètent la politique économique vert'libérale. Elles mettent l'accent sur des marchés et des secteurs à fort potentiel d'avenir et à haute valeur ajoutée. À l'avenir également, des personnes ne disposant pas d'une formation postobligatoire continueront d'immigrer. Ce groupe est surreprésenté parmi les personnes issues du domaine de l'asile et, en partie, parmi celles arrivées dans le cadre du regroupement

familial.<sup>1</sup> Pour ce groupe, il convient de privilégier une intégration rapide par une information initiale, un encouragement linguistique et la formation (voir chapitre Migration et intégration).

## Miser sur les « high potentials ».

---

**Mesure 1** : La Suisse mise sur le recrutement de « high potentials ». La Confédération et les cantons prennent, dans le cadre de la politique migratoire, de la politique de localisation et de la politique des hautes écoles, des mesures visant à attirer et à retenir les « high potentials ».

---

La Suisse figure parmi les pays les plus attractifs pour les travailleuses et travailleurs, les entrepreneuses et entrepreneurs ainsi que les étudiantes et étudiants. Une économie hautement spécialisée comme celle de la Suisse ne doit pas seulement attirer des « high potentials », mais aussi les retenir. L'OCDE souligne que la Suisse compte parmi les pays les plus attractifs pour les étudiant.e.s étrangers.<sup>2</sup> Chaque année, environ 20 000 personnes viennent en Suisse pour y suivre une formation ou une formation continue. Toutefois, nombre d'entre elles quittent la Suisse après leurs études. En matière de rétention des talents, la Suisse ne se situe qu'au milieu du classement.<sup>3</sup>

Il ne suffit pas de disposer d'un marché du travail attractif ; il faut également renforcer la concurrence pour attirer les talents. Le Conseil fédéral a déjà décidé de simplifier l'admission des diplômé.e.s des hautes écoles originaires d'États tiers.<sup>4</sup> Toutefois, cela ne suffit pas pour faire face à la concurrence internationale pour les talents. À cet égard, la Suisse devrait s'inspirer de pays comme l'Estonie, qui misent sur une forte création de valeur et se sont fixé des objectifs explicites en matière de rétention (« retention goals »).

---

1

<https://www.buerobass.ch/kernbereiche/projekte/aufenthaltsverlaeufo-von-auslaendischen-familienangehoerigen-1545/project-view>.

<sup>2</sup> [International Migration Outlook 2022 \(EN\)](#).

<sup>3</sup> [International Migration Outlook 2022 \(EN\)](#).

<sup>4</sup> [Änderung des Ausländer- und Integrationsgesetzes \(AIG\): Zulassungserleichterung für Ausländerinnen und Ausländer mit Schweizer Hochschulabschluss](#).

Les étudiantes et étudiants issus de domaines confrontés à une pénurie marquée de main-d'œuvre qualifiée devraient bénéficier d'un soutien renforcé dans leur recherche d'emploi après l'obtention de leur diplôme. Outre les diplômé·e·s des hautes écoles, les spécialistes étrangers dans les secteurs connaissant une forte pénurie devraient également pouvoir accéder plus facilement au marché du travail, notamment par une réduction de la bureaucratie dans les procédures de reconnaissance des diplômes (voir mesures 2 et 3).

## **Réduire la bureaucratie dans les procédures de reconnaissance des diplômes.**

---

**Mesure 2** : Dans les secteurs confrontés à une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée, les procédures de reconnaissance des diplômes ainsi que les procédures d'autorisation cantonales sont assouplies et accélérées.

---

Dans les professions techniques, médicales et sociales, la Suisse connaît une pénurie prononcée de personnel qualifié.<sup>5</sup> Bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années, la reconnaissance des diplômes et l'autorisation d'exercer restent caractérisées par un système complexe et peu lisible. Dans les professions dites réglementées (p. ex. médecins, enseignant·e·s, spécialistes de l'accompagnement), la reconnaissance du diplôme ne suffit souvent pas pour pouvoir exercer. Le canton (et parfois la commune) décide de l'autorisation d'exercer la profession.<sup>6</sup> Il est nécessaire de mettre en place des procédures plus simples, qui n'entravent pas non plus la mobilité à l'intérieur du pays.

---

**Mesure 3** : Afin de faciliter l'intégration des spécialistes étrangers sur le marché du travail suisse, une loi-cadre sur la reconnaissance des diplômes étrangers est introduite. Celle-ci harmonise les procédures et simplifie l'accès au marché du travail.

---

<sup>5</sup> [Fachkräfteindex – Fachkräftesituation nach Branchen und Regionen in der Schweiz.](#)

<sup>6</sup> [Bestandesaufnahme Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen | E2.](#)

Pour simplifier ce système complexe de reconnaissance des diplômes et d'autorisation d'exercer, il est également nécessaire d'adopter une loi-cadre correspondante (« loi sur la reconnaissance » ou « loi sur les spécialistes »), inspirée du modèle allemand.<sup>7</sup> Cette loi-cadre vise à simplifier les procédures existantes, aujourd'hui peu transparentes. Le nombre d'instances compétentes pour la reconnaissance des diplômes doit être réduit tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral.

## **Migration et intégration – nous misons sur la responsabilité individuelle et encourageons les potentiels.**

La Suisse est un pays d'immigration. Un quart de la population résidente permanente ne possède pas de passeport suisse. 40 % des enfants ont un parcours migratoire. La migration façonne le visage de la Suisse d'aujourd'hui. Une politique migratoire qui vise à créer une valeur ajoutée pour toutes et tous nécessite une politique d'intégration aux contours clairs, renforçant la cohésion sociale.

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) fixe les principes de la politique suisse d'intégration. Le pvl lab souhaite la faire évoluer. Nous voulons davantage de responsabilité individuelle. Parallèlement, nous entendons améliorer les conditions-cadres afin que les migrant·e·s puissent réellement participer à la vie économique et sociale de la Suisse. La politique d'intégration doit viser à augmenter le taux d'activité de tous les groupes de migrant·e·s. Cela vaut en particulier pour les personnes issues du regroupement familial et du domaine de l'asile.

---

<sup>7</sup> [www.erkennung-in-deutschland.de](http://www.erkennung-in-deutschland.de).

## Renforcer les exigences en matière d'intégration linguistique.

---

**Mesure 4 :** Les exigences linguistiques dans la langue locale sont relevées (p. ex. examen de niveau B1 après une année, examen de niveau B2 après deux ans). L'objectif doit être de garantir que les conditions nécessaires à la participation à la vie économique (p. ex. accès à une formation) et sociale soient remplies.

---

La LEI prévoit que l'acquisition d'une langue nationale constitue une condition essentielle à l'intégration. Les exigences actuelles sont en partie fixées à un niveau trop bas pour permettre une participation effective à la vie économique et sociale.

En matière d'encouragement linguistique, les objectifs doivent être fixés à un niveau permettant l'accès à une formation. Les expériences réalisées jusqu'à présent dans l'intégration des personnes réfugiées d'Ukraine montrent par exemple qu'il existe un lien étroit entre une intégration réussie sur le marché du travail ou dans le système de formation et le niveau de compétences linguistiques.<sup>8</sup>

Afin d'atteindre cet objectif, l'obligation de participer à des cours de langue devrait être inscrite dans la loi. Toutes les personnes devraient passer un test linguistique standardisé. Des dispositions d'exception devraient s'appliquer aux personnes qui, pour des raisons avérées, ne sont pas en mesure d'acquérir la langue locale. Cette obligation devrait également concerner les personnes qui vivent depuis longtemps en Suisse et qui ne sont pas actives professionnellement, au chômage ou dépendantes de l'aide sociale. Des compétences linguistiques suffisantes constituent en effet la clé d'une intégration durable.

En outre, tous les enfants devraient disposer de compétences linguistiques suffisantes avant l'entrée à l'école enfantine. Il est scientifiquement établi que les investissements dans l'encouragement précoce du langage sont rentables à long terme.<sup>9</sup> Le PVL suisse s'engage en faveur d'un renforcement de l'éducation de la petite enfance.<sup>10</sup> Pour les enfants ne disposant pas de compétences suffisantes dans la langue locale, une obligation de participer à une offre d'encouragement

---

<sup>8</sup> SEM (2024), Fachbericht Programm S.

<sup>9</sup> [Reducing Inequalities by Investing in Early Childhood Education and Care | OECD.](#)

<sup>10</sup> [Chancengerechtigkeit vor dem Kindergartenalter | GLP Schweiz.](#)

linguistique devrait être introduite. Ce modèle a été mis en place avec succès il y a plusieurs années dans le canton de Bâle-Ville.<sup>11</sup>

## **Mettre en place des incitations à l'intégration professionnelle pour les personnes admises au titre du regroupement familial.**

---

**Mesure 5** : Les personnes entrant en Suisse dans le cadre du regroupement familial doivent être invitées, dès que possible après leur arrivée, à un entretien auprès des Offices régionaux de placement (ORP) ou des services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. La participation à cet entretien doit être obligatoire.

---

Chaque année, environ 40 000 personnes entrent en Suisse dans le cadre du regroupement familial. Plus de la moitié d'entre elles sont des adultes. Beaucoup disposent d'une très bonne formation. Pourtant, leur intégration sur le marché du travail progresse difficilement, comme le montre un rapport du Conseil fédéral sur l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène.<sup>12</sup> Récemment, l'OCDE a également relevé, dans un rapport consacré à l'intégration de la population étrangère en Suisse, des lacunes persistantes concernant les personnes arrivant par le biais du regroupement familial.<sup>13</sup>

Cette situation doit changer. Les personnes entrant en Suisse au titre du regroupement familial doivent être soutenues, dans la mesure du possible, dans leur intégration professionnelle. Cela implique notamment l'obligation de participer à un entretien de conseil auprès du service public de l'emploi (ORP) ou des services d'orientation professionnelle, de carrière et d'études (BSLB), afin d'être informées des possibilités professionnelles et des perspectives de carrière en Suisse. Un tel dispositif permet de garantir un standard d'information et d'offrir une possibilité d'intégration et d'approfondissement à bas seuil. En cas de besoin, ces personnes seront également soutenues dans la reconnaissance de leurs

---

<sup>11</sup> [Kleine Kinder fördern | Kanton Basel-Stadt.](#)

<sup>12</sup> [news.admin.ch/de/nsb?id=100377.](https://news.admin.ch/de/nsb?id=100377)

<sup>13</sup> [OECD \(2025\), Stand der Integration von Zugewanderten in der Schweiz.](#)

diplômes (voir mesures 2 et 3). Pour les personnes sans formation, l'intégration linguistique devra être exigée et l'obtention d'un diplôme professionnel pour adultes encouragée (voir mesure 4).

## **Miser sur des certificats sectoriels pour favoriser l'intégration des personnes réfugiées.**

---

**Mesure 6** : Afin de promouvoir l'intégration professionnelle des personnes réfugiées, l'acquisition de certificats sectoriels reconnus par l'économie doit être encouragée, en collaboration avec les milieux économiques. Il s'agit de qualifications spécifiquement reconnues par les branches professionnelles.

---

En Suisse, la formation professionnelle initiale constitue la voie royale pour une intégration durable sur le marché du travail. Cela vaut en particulier pour les jeunes personnes réfugiées.<sup>14</sup> Pour les personnes pour lesquelles une formation professionnelle initiale n'entre pas en ligne de compte, il est essentiel qu'elles puissent obtenir des qualifications reconnues par les associations professionnelles, en vue de leur intégration sur le marché du travail et permettant, à terme, l'obtention d'un diplôme professionnel pour adultes. La Confédération et les cantons devraient soutenir les associations de branche dans le développement et la mise en place de certificats sectoriels.

---

<sup>14</sup> SEM (2025). Evaluation Pilotprogramm INVOL.

## **Les mesures dans le domaine de la société.**

### **Nous encourageons la participation politique à tous les niveaux.**

Aujourd'hui, un quart de la population résidente permanente ne possède pas de passeport suisse. Le PVL s'engage, au niveau national, en faveur d'un droit de la citoyenneté moderne. Une politique d'intégration réussie doit, à tous les niveaux de l'État, ouvrir aux migrant·e·s des possibilités de participation politique.

En tant que parti, le PVL doit montrer l'exemple en gagnant à sa cause des migrant·e·s partageant des valeurs libérales. Des mesures internes doivent être élaborées afin d'atteindre ce groupe cible. Par ailleurs, le parti doit promouvoir des modèles issus de la migration. À cet effet, une collaboration étroite avec le réseau émergent MiGLP est souhaitable.

Afin de renforcer la participation politique des migrant·e·s, il ne suffit pas d'agir au sein des partis : il faut également créer des dispositifs et des facilités au niveau cantonal et communal.

### **Promouvoir l'engagement de la société civile et la participation politique.**

---

**Mesure 7** : Au niveau cantonal et communal, des organes consultatifs sont mis en place afin d'associer les migrant·e·s à l'élaboration des mesures d'intégration.

---

La mise en place d'organes consultatifs (sous forme de commissions, de comités, etc.) doit permettre d'associer la population issue de la migration au développement et à l'évolution des politiques d'intégration cantonales et communales.

---

**Mesure 8** : Les personnes étrangères sont encouragées à s'informer sur les possibilités de participation politique et à s'engager. L'information relative aux procédures de naturalisation est améliorée à tous les niveaux du fédéralisme.

---

Certaines constitutions cantonales permettent, sous certaines conditions, une participation politique. Afin de renforcer la participation des migrant·e·s, il est nécessaire d'améliorer, aux niveaux cantonal et communal, l'information sur l'organisation politique de la Suisse et sur les valeurs de la Constitution fédérale, ainsi que de mettre en place des dispositifs favorisant la participation aux processus politiques (p. ex. des conseils consultatifs de la migration). Ces mesures, combinées à un droit de la citoyenneté moderne, contribuent à renforcer la démocratie en Suisse.

## **Nous exigeons responsabilité et respect de la dignité humaine dans la politique d'asile.**

Le PVL s'engage en faveur d'une politique d'asile responsable, en accord avec les principes humanitaires. La réforme de l'asile de 2019, qui a permis d'accélérer les procédures, a fait ses preuves.<sup>15</sup> Il en va de même pour l'Agenda Intégration Suisse, qui vise une intégration durable des personnes réfugiées.<sup>16</sup>

La politique d'asile suisse doit être coordonnée avec celle de ses voisins européens. C'est pourquoi le PVL soutient également la reprise et la mise en œuvre des bases juridiques du Pacte européen sur la migration et l'asile, comme le propose le Conseil fédéral.<sup>17</sup>

La politique d'asile a elle aussi besoin de nouvelles impulsions. En matière d'intégration, il existe encore un potentiel d'amélioration, en particulier pour les personnes au bénéfice du statut de protection S et pour les personnes admises à titre provisoire.

---

<sup>15</sup> <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/asyl/asylverfahren.html>.

<sup>16</sup> [www.integrationsagenda.ch](http://www.integrationsagenda.ch).

<sup>17</sup> [Übernahme und Umsetzung der Rechtsgrundlagen zum EU-Migrations- und Asylpakt | GLP Schweiz](#).

S'agissant du renvoi des requérant·e·s d'asile débouté·e·s, il est nécessaire de concevoir des partenariats migratoires plus larges et plus globaux. Les comportements criminels doivent être sanctionnés avec cohérence, y compris lorsqu'ils concernent des requérant·e·s d'asile. Du point de vue du PVL, l'élaboration de la nouvelle stratégie en matière d'asile<sup>18</sup> annoncée par le Conseil fédéral doit être mise à profit pour engager ces réformes.

## **Rendre la répartition entre les cantons plus efficace.**

---

**Mesure 9** : Lors de la répartition des requérant·e·s d'asile entre les cantons, la Confédération tient désormais compte des perspectives d'intégration.

---

Aujourd'hui, la répartition des requérant·e·s d'asile entre les cantons s'effectue en grande partie de manière proportionnelle à la taille de la population. Les perspectives d'une intégration durable ne jouent jusqu'à présent aucun rôle dans cette répartition, alors même qu'elles ont un impact sur les dépenses d'aide sociale supportées par la Confédération, les cantons et les communes. La Confédération a annoncé qu'elle examinerait en 2026 les résultats d'une étude de l'EPF de Zurich relative à l'utilisation d'un algorithme sensible à l'intégration. Étant donné que cet algorithme est déjà testé depuis 2018,<sup>19</sup> ce projet ne devrait plus être repoussé.

## **Sanctionner systématiquement les comportements criminels.**

---

**Mesure 10** : Les comportements criminels sont sanctionnés de manière cohérente, y compris dans le domaine de l'asile.

---

Une politique d'asile « ferme mais équitable » combine une aide claire aux personnes ayant besoin de protection avec une répression cohérente des infractions. Les délits commis par des requérant·e·s d'asile ne doivent être ni minimisés ni instrumentalisés, mais poursuivis et sanctionnés conformément aux

---

<sup>18</sup> [Asylstrategie 2027](#).

<sup>19</sup> [Algorithmus verbessert Erwerbschancen von Flüchtlingen | ETH Zürich](#).

principes de l'État de droit. Cela renforce l'acceptation du système d'asile par la population, sans remettre en question la dignité humaine ni les obligations internationales de la Suisse.

Dans le cadre de la Stratégie Asile 2027<sup>20</sup>, la Confédération et les cantons se sont accordés sur la mise en place d'une task force contre les délinquants multirécidivistes relevant du domaine de l'asile et sur l'examen de mesures supplémentaires en droit des étrangers et en droit d'asile. Les résultats correspondants devraient être présentés dans les meilleurs délais.

## **Mettre en place un système de bonus-malus pour les cantons.**

---

**Mesure 11** : Les cantons sont davantage responsabilisés au moyen d'un système de bonus-malus et récompensés lorsqu'ils exécutent les décisions de renvoi dans les délais, utilisent les accords de réadmission et investissent dans la sécurité, la formation et l'intégration.

---

Dans le domaine de l'asile, les cantons sont responsables de l'exécution des décisions de renvoi. Ils doivent être davantage mis à contribution afin que ces décisions soient appliquées de manière cohérente.

Un système de bonus-malus doit créer des incitations à exécuter dans les délais les décisions de renvoi et d'expulsion, à utiliser activement les accords de réadmission et à investir dans la sécurité, l'hébergement, la formation et l'intégration. Les cantons qui assument leurs responsabilités de manière fiable doivent être soutenus, tandis que des conséquences tangibles doivent être prévues pour ceux qui s'y soustraient systématiquement.

---

<sup>20</sup> [Asylstrategie 2027](#).

## Développer les partenariats migratoires et repenser le retour.

---

**Mesure 12** : La Confédération fait évoluer les accords de migration et de réadmission de manière à conclure, en contrepartie de la reprise de requérant·e·s d'asile débouté·e·s, des programmes de recrutement de main-d'œuvre qualifiée. Ces programmes doivent être mutuellement bénéfiques pour les deux parties.

---

Le renvoi des requérant·e·s d'asile débouté·e·s dépend dans une large mesure de la volonté des pays d'origine et de transit de conclure des accords correspondants. Les partenariats migratoires et les accords de réadmission existants doivent donc être développés et adaptés.

En mai 2025, le Conseil national a adopté la motion « Partenariats migratoires efficaces et accords de réadmission » déposée par Corina Gredig.<sup>21</sup> Celle-ci demande que le Conseil fédéral examine les accords existants afin de prévoir, en contrepartie de la reprise de personnes déboutées de l'asile, la mise en œuvre de programmes de recrutement de travailleurs et travailleuses temporaires ainsi que de personnel qualifié avec les États partenaires.

Il est essentiel que ces programmes soient conçus de manière mutuellement bénéfique. Cela peut notamment passer par un accent fort mis sur la formation et le perfectionnement. Les personnes qualifiées venant travailler en Suisse devraient, entre autres, bénéficier de possibilités de formation continue et, en cas de retour, contribuer au développement économique de leur pays d'origine (prévention du « brain drain »). Il est également important d'associer à l'élaboration de ces programmes des représentant·e·s du monde économique des pays concernés.

---

<sup>21</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20244245>.

## **Créer des incitations et du soutien en faveur du retour volontaire.**

---

**Mesure 13 :** Les services de conseil en vue du retour collaborent plus étroitement avec les organisations du monde du travail et les organisations de la diaspora.

---

La Confédération soutient les services cantonaux de conseil dans la promotion du retour volontaire des requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Ce modèle d'aide au retour devrait être repensé. L'objectif central de l'aide au retour est de créer des incitations au départ et de favoriser une réintégration réussie dans le pays d'origine.

Les services de conseil en vue du retour devraient travailler de manière plus étroitement coordonnée et en réseau. Les personnes pour lesquelles un retour dans le pays d'origine est envisagé devraient pouvoir participer à des programmes sectoriels spécifiques afin d'acquérir les qualifications nécessaires à une activité économique dans leur pays.

Il est également essentiel de mieux promouvoir les programmes de retour et de renforcer la collaboration avec les organisations du monde du travail ainsi qu'avec les organisations de la diaspora. En Allemagne, par exemple, des associations syriennes sont associées à ces réflexions.

## **Renforcer les incitations pour les personnes admises à titre provisoire et celles bénéficiant du statut de protection S.**

---

**Mesure 14 :** Les personnes admises à titre provisoire et les personnes au bénéfice du statut de protection S qui, cinq ans après leur arrivée, sont économiquement indépendantes ou suivent une formation doivent obtenir une autorisation de séjour. Pour les adolescent·e·s et les jeunes adultes, cette possibilité doit être liée à l'obtention d'un diplôme du degré secondaire II (formation postobligatoire).

---

Le PVL défend une politique migratoire et d'intégration pragmatique. La motion « Statut de protection S. Créer des incitations à l'emploi et des perspectives »

demandait au Conseil fédéral de mettre en place un système d'incitation à l'activité lucrative pour les personnes bénéficiant du statut de protection S, afin d'accroître leur autonomie financière et de réduire leur dépendance à l'aide sociale.<sup>22</sup> Le Parlement a rejeté cette motion en 2024. Du point de vue du pvl lab, cette question n'est toutefois pas réglée. Plus la guerre se prolonge, plus il devient urgent de réfléchir à la manière de créer des incitations favorisant une intégration durable. En outre, un statut précaire engendre de l'incertitude pour les employeurs et constitue un obstacle à l'intégration sociale.

---

<sup>22</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243456>.

## Les mesures de communication.

Chaque position et chaque intervention du parti est élaborée dans le cadre d'un processus plus ou moins participatif. Les avantages et les inconvénients, la pertinence, la faisabilité, les intérêts en jeu ainsi que de nombreux autres facteurs sont soigneusement pesés. À l'issue de ce processus, une décision est prise et une position est présentée. Dans le cas le plus simple, il s'agit d'un « oui » ou d'un « non » à un objet soumis au vote ; dans le cas d'une intervention, il s'agit de la formulation concrète d'une revendication ; plus rarement, il peut aussi s'agir d'un éventail d'arguments, sans prise de position spécifique.

Alors que la communication politique du parti se concentre souvent sur la transmission de la décision ou de la position adoptée, pour de nombreux destinataires, le cheminement ayant conduit à cette décision, autrement dit le *processus de réflexion* et sa *compréhensibilité*, revêt une importance tout aussi grande. Celui-ci contribue activement à la formation de l'opinion.

Nos recommandations ne se limitent donc pas à exiger une **communication plus claire, plus courageuse et plus émotionnelle**, mais plaident également en faveur d'une communication globale et progressive au sens d'une **communication évolutive, inclusive et interactive**.

## Associer la population.

---

**Mesure 15** : Impliquer, par une communication ciblée, la population intéressée dans l'élaboration des positions afin de renforcer l'engagement et la participation.

---

Dans des domaines controversés et complexes tels que la migration, il est essentiel d'associer activement et concrètement la population au processus politique. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de susciter une large adhésion et un soutien aux positions défendues. Il convient donc de recueillir les besoins, les préoccupations et les attentes de la population, des membres et des sympathisant·e·s. Cela ne nécessite pas forcément des enquêtes lourdes ou coûteuses ; l'essentiel réside dans la volonté et l'ouverture à discuter des résultats et à les intégrer dans la suite du processus.

Lors de l'élaboration de solutions ou de positions, la population intéressée devrait être impliquée à un stade précoce, par exemple sur le fond au moyen d'ateliers ou de tables rondes, ou sur le plan communicatif par une couverture approfondie et multiperspective. Une communication progressive, qui rend compte de l'état d'avancement des réflexions et des discussions, permet d'associer la population au processus, de créer de la proximité, d'offrir des éclairages importants et de renforcer la crédibilité. Les questions controversées doivent également être abordées de manière directe et ouverte, et discutées publiquement sans préjuger du résultat. Les lignes d'argumentation qui émergent, en particulier celles qui divergent des positions finales du parti, devraient être utilisées pour développer une argumentation et une communication percutantes et convaincantes.

Nous devrions donc communiquer plus fréquemment (« content snacks »), même lorsque le « produit » final n'existe pas encore ou n'a pas encore été validé par toutes les instances.

## **Travailler avec des émotions (positives).**

---

**Mesure 16** : Mettre en avant les opportunités tout en abordant clairement les défis.

---

Même face à de grands défis, les opportunités peuvent être mises en valeur avec des émotions positives. Des approches possibles incluent un storytelling fort, tant sur le plan verbal que visuel, à travers de courtes vidéos explicatives sur des thèmes importants et actuels, ainsi que des récits de réussite illustrant une migration réussie.

Les positions doivent être communiquées de manière percutante, par exemple dans le cadre de l'initiative sur la durabilité :

- Elle : « Tu veux travailler jusqu'à 70 ans ? »
- Lui : « Non ! »
- Mais : « Quelqu'un devra faire le travail. C'est pourquoi il faut dire non à l'initiative, car elle aggrave la pénurie de main-d'œuvre. »

Le PVL doit se concentrer sur les opportunités sans minimiser les problèmes. Les aspects problématiques et controversés doivent également être expliqués de manière transparente.

## **Communiquer avec conviction et de manière convaincante.**

---

**Mesure 17** : S'approprier le thème — de manière proactive, fondée et courageuse.

---

Le PVL ne doit pas seulement réagir aux thèmes liés à la migration, mais agir de manière proactive en formulant ses propres revendications et propositions de solutions. Cela envoie un signal clair à l'électorat : le thème est pris au sérieux et le courage d'apporter des réponses concrètes est présent.

Une communication fondée peut s'appuyer sur un document de position structuré et visuellement attrayant (au format PDF et sur le site internet), permettant de présenter les arguments et les propositions de manière claire, accessible et convaincante.

---

**Mesure 18** : Former et déployer des référent·e·s thématiques.

---

Le pvl lab recommande en outre de mettre en place une figure de référence crédible sur le thème, qui agisse comme force d'impulsion, experte et « agenda-setter » (à l'image de Patrick Hässig dans le domaine de la santé). Cela permet de canaliser la communication et de renforcer la perception externe. Un visage connu et récurrent contribue également à accroître la présence médiatique.

Des ateliers de discussion et d'argumentation devraient être proposés aux candidat·e·s et aux membres engagé·e·s, afin qu'ils et elles maîtrisent les dossiers, y compris sur des sujets complexes comme la migration, et puissent relayer de manière convaincante les positions du PVL dans leur entourage.

---

**Mesure 19** : Miser sur des « content snacks », des principes clairs et des

statistiques pertinentes.

---

Les revendications et interventions existantes doivent être rendues facilement accessibles et présentées de manière claire, par exemple sur le site internet et les réseaux sociaux. Les messages fondamentaux du PVL — tels que l’engagement en faveur des droits humains, du multilatéralisme et de l’État de droit — doivent être formulés clairement et mis en évidence.

Les arguments polarisants doivent être pris en compte et traités au moyen de comparaisons simples, de statistiques et de chiffres compréhensibles. Les « content snacks » mentionnés précédemment (voir explication relative à la mesure 14) signalent que le PVL s’engage activement sur le thème et permettent de diffuser les messages clés.

Parallèlement, des liens et des références pour un approfondissement du contenu doivent être proposés. Les destinataires peuvent ainsi décider du degré d’engagement qu’ils souhaitent avoir avec le sujet.

---

**Mesure 20** : Utiliser activement le cadrage « Une migration bien pensée, bien gérée et bénéfique »

---

Notre cadrage « Une migration bien pensée, bien gérée et bénéfique » doit être systématiquement ancré dans la communication du PVL. Il résume de manière claire et positive l’approche vert’libérale en matière de migration : la migration n’est pas perçue comme un problème, mais comme une opportunité.

Sous cette bannière, les mesures vert’libérales dans le domaine de la migration peuvent être regroupées et communiquées de façon compréhensible. Ce cadrage crée une orientation claire et facilite la construction d’arguments et de positions cohérentes. Il transmet également un message de courage et de confiance : grâce à ce narratif positif, le PVL peut rendre visible dans l’espace public ce qu’il défend — une politique migratoire factuelle, orientée vers des solutions et respectueuse de la dignité humaine, qui bénéficie à l’ensemble de la société.

## **Le groupe de projet du Lab.**

- Annamaria Ziadeh : Étudiante en travail social. « La migration est depuis des décennies une grande richesse pour la Suisse. Néanmoins, nous devons aborder avec honnêteté les défis qui y sont liés et y répondre avec des faits et des solutions durables. »
- David Wick : Concepteur stratégique. « Le PVL doit traiter le thème de la migration de manière active et visible, sans œillères idéologiques. Parce qu'il est d'une importance centrale pour la Suisse et pour ses habitant·e·s. »
- Julia Baumann : Responsable du Lab et étudiante en droit : « Cela a été très enrichissant de développer, avec des personnes engagées, des expert·e·s et des responsables politiques, des solutions solides et durables pour l'un des enjeux politiques centraux de notre époque. »
- Dr. Markus C. Wagner : Fondateur, généraliste en IA, biologiste moléculaire : « La migration est depuis des millénaires un élément naturel et fondamental du comportement humain. Elle définit notre histoire — et, espérons-le, aussi notre avenir. Notre tâche n'est pas d'empêcher ce processus naturel, mais de l'organiser de la manière la plus digne et constructive possible. »
- Peter Uebersax : Chef de projet, ingénieur HES en génie électrique : « En tant qu'ingénieur, j'écoute, je pense de manière systémique et je développe des solutions pragmatiques qui rassemblent. La migration fait partie de la condition humaine, mais elle peut susciter des craintes. Il appartient à une politique responsable de prendre ces peurs au sérieux, de communiquer avec clarté et de viser des solutions globales. »
- Vincenzo Robbiani : Étudiant en économie politique.: « Même en tant que membre d'un autre parti, il m'a été possible de m'engager au sein du pvl lab pour des approches factuelles et constructives en matière de politique migratoire. »

**Le Lab remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur engagement, le temps consacré et les idées apportées !**

## Le Lab du PVL.

Le pvl lab est une initiative grassroots qui réinterprète le système politique de milice suisse et l'adapte aux réalités du XXIe siècle. La mobilité — en particulier chez les jeunes — a fortement augmenté, ce qui rend plus difficile la participation à la politique locale, traditionnellement porte d'entrée en politique. Par ailleurs, de plus en plus de personnes souhaitent s'engager de manière thématique et sur des projets concrets.

Le laboratoire politique offre un espace pour développer de nouvelles impulsions et des produits politiques concrets. Nous sommes ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent explorer de nouvelles voies et contribuer à façonner la politique. Nous cultivons une attitude libérale, progressiste et optimiste.

Ton contact :

Julia Baumann (Responsable Lab)  
[julia.baumann@glplab.ch](mailto:julia.baumann@glplab.ch)

 <https://www.glplab.ch/>

 <https://ch.linkedin.com/company/glp-lab>

 <https://www.instagram.com/glplab/>

 <https://twitter.com/glplab>

 <https://www.facebook.com/glplab>